



MANIFESTATION VENDREDI 23 AVRIL à 12 heures devant la Gare de BOURGES avec les demandeurs d'emploi et les intermittents du Spectacle

Le jugement du Tribunal de Marseille donne raison aux chômeurs injustement exclus de leurs droits depuis le 1^{er} janvier 2004.

Cette victoire est un formidable encouragement pour tous les salariés, actifs, chômeurs et retraités à résister et à développer les luttes en grand.

L'UNEDIC est condamnée à payer, avec effet rétroactif, les droits à indemnisation sur la base du PARE initialement signé.

La CGT ne peut accepter que les réponses patronales proposées face au déficit chronique de l'UNEDIC soient toujours au détriment des demandeurs d'emplois sans contribuer au retour à l'emploi.

En effet, la situation des chômeurs reste dramatique :

- 6 chômeurs sur 10 non indemnisés par le régime d'assurance chômage,
- des conditions d'indemnisation restrictives, un déficit chronique de l'UNEDIC.

D'autres solutions existent :

- Il est urgent et nécessaire de réformer en profondeur le système d'assurance chômage afin que celui-ci soit réellement solidaire. La CGT a fait des propositions.

- Tous les privés d'emplois doivent être garantis contre le risque de perte d'emploi, le financement de l'assurance chômage doit être revu, prenant en compte

la création des richesses, favorisant le plein emploi, pénalisant l'utilisation abusive de la précarité et de la sous-traitance.

Les intermittents : artistes et techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, sont eux aussi directement confrontés par la situation faite aux chômeurs.

Depuis maintenant plusieurs mois, les professionnels du spectacle vivant et enregistré sont mobilisés pour s'opposer aux dispositions du protocole d'accord minoritaire et scélérat conclu le 26 juin 2003 sous la dictée du MEDEF.

L'ensemble des professions du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel est confronté à des attaques non seulement sur les droits à l'assurance chômage mais aussi à des attaques violentes contre l'emploi permanent, les métiers et qualifications, les conventions collectives, la présomption de salariat des artistes et metteurs en scène.

Il est urgent de stopper l'hémorragie d'emplois due aux délocalisations et aux dépôts de bilans (laboratoires cinématographiques). Nous exigeons de l'Etat qu'il assure le développement du service public de la production et de la diffusion et redéfinisse une politique publique, notamment pour la radio-télévision, avec abrogation des décrets Tasca.

Fédération CGT du Spectacle et l'Union Départementale CGT du Cher.

LA MANIFESTATION PARTIRA A 12H00 DE LA GARE
POUR SE RENDRE AU PRINTEMPS DE BOURGES.